

## Entrée en vigueur des nouveaux taux de l'usure au 1<sup>er</sup> avril 2011

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, a modifié les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers autres que les crédits immobiliers. Les catégories d'opérations concernées sont définies, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, à raison du montant des prêts (montant inférieur ou égal à 3000 €, montant supérieur à 3000 € et inférieur ou égal à 6000 €, montant supérieur à 6000 €), selon les modalités précisées par l'arrêté du 22 mars 2011.

Il faut rappeler qu'un prêt usuraire est défini comme tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit. Rappelons également que les taux effectifs moyens déterminés et les taux usuraires sont calculés sur une base trimestrielle par la Banque de France. Ils sont publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil et sont également consultables sur le site internet de la Banque de France.

La réforme vise à supprimer le biais qui existait en faveur des crédits renouvelables, dont le seuil de l'usure était plus élevé que celui des prêts amortissables. L'effet majeur attendu est le développement d'une offre accrue pour les petits crédits amortissables d'un montant inférieur ou égal à 3000 €.

La loi Lagarde a également prévu des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L.312-3 du code de la consommation.

En organisant un passage progressif des anciens taux de l'usure vers les nouveaux taux de l'usure, la période transitoire doit permettre aux prêteurs de faire évoluer leur offre sans créer à court terme de risque pour l'accès au crédit.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Mécanisme européen de stabilité

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES) appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de refinancer les Etats membres, il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des Etats.

### Mayotte : 101<sup>e</sup> département français et 5<sup>e</sup> DOM

Le 31 mars 2011, l'archipel de Mayotte est devenu le 101<sup>e</sup> département français et le 5<sup>e</sup> département d'outre-mer, lors de l'installation du nouveau Conseil général de la collectivité issu des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011. Le président du Conseil Général, Daniel Zaidani, a été élu le 3 avril 2011. La départementalisation de Mayotte se fera progressivement sur plusieurs années. Mayotte devient la première collectivité unique d'outre-mer exerçant les compétences de département et de région d'outre-mer.

### Dossiers législatifs

#### 1 – Incidents de paiement de chèques

Le décret n° 2011-243 du 4 mars 2011 portant modification des dispositions du code monétaire et financier relatives aux incidents de paiement de chèques a été publié au Journal Officiel de la République du 6 mars 2011.

#### 2 – Entrepreneur individuel à responsabilité limitée

L'ordonnance n° 2011-322 du 24 mars 2011 portant extension et adaptation en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin de la législation relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée a été publiée au Journal Officiel de la République du 25 mars 2011.

#### 3 - Réforme du crédit à la consommation

Le décret n° 2011-304 du 22 mars 2011 déterminant les modalités du remboursement minimal du capital emprunté à chaque échéance pour les crédits renouvelables a été publié au Journal Officiel du 23 mars 2011.

#### 4 - Fichier des comptes d'outre-mer

Le décret n° 2011-358 du 30 mars 2011 modifiant les dispositions du livre VII du code monétaire et financier relatives aux comptes bancaires a été publié au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> avril 2011.

### Publications

#### 1 - L'utilisation du chèque en France

Le rapport réalisé par Edgar, Dunn & Company pour le Comité consultatif du secteur financier est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/autres/sommaire-utilisation-cheque.htm>

#### 3 - Saint-Pierre-et-Miquelon

Rapport d'information des sénateurs Cointat et Frimat fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale. Le rapport n° 308 est disponible en téléchargement sur : <http://www.senat.fr>

#### 4 – Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

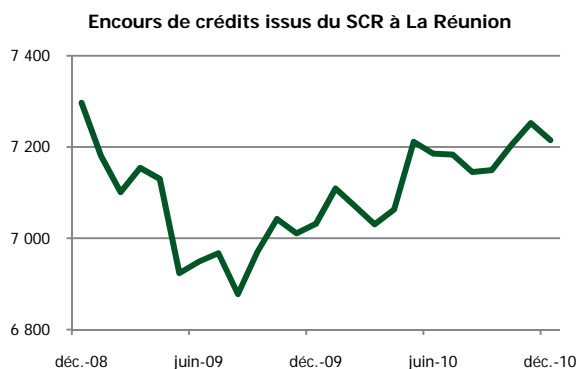
Le GAFI (Groupe d'action financière) a achevé et adopté la troisième évaluation mutuelle du système LBC/FT de la France. La synthèse du rapport est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.fatf-gafi.org/dataoecd/4/0/47221103.pdf>

### Publications IEDOM

#### L'année 2010 à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, en Guyane, en Guadeloupe, à Saint-Pierre-et-Miquelon

Dans la collection Note expresse série « Portrait », n° 92, 93, 94, 95, 96 et 97. Ces études sont disponibles en téléchargement sur notre site Internet : [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

## Hausse des encours de crédits aux entreprises déclarés au SCR en 2010

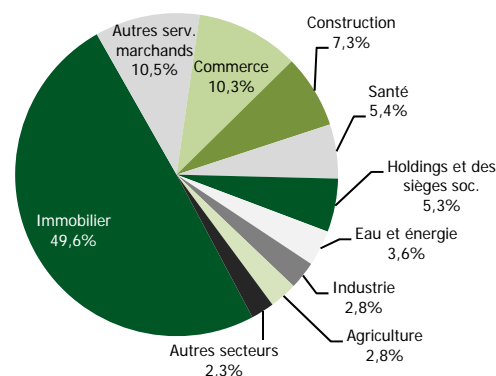


A fin décembre 2010, 7,2 milliards d'€ d'encours relatifs aux entreprises ont été déclarés au service de la centrale des risques<sup>1</sup> (SCR). Les concours s'inscrivent en hausse de 2,6 % par rapport à fin décembre 2009, après une année 2009 en recul de 3,6 %. Cette progression concerne plus particulièrement les activités immobilières, qui concentrent la moitié des encours de crédits aux entreprises à fin 2010, et les très petites entreprises (TPE) dont les encours augmentent respectivement + 7,3 % et + 3,4 % (contre respectivement + 4,4 % et - 3,9 % en 2009). A l'inverse, les encours des petites et moyennes entreprises (PME) et des grandes entreprises continuent de décroître de respectivement - 2,7 % et - 0,9 %.

Les encours relatifs aux entreprises de services sont en hausse en raison de l'évolution des encours du secteur de « transport et de l'entreposage » (3,1 % de l'ensemble des concours aux entreprises) qui progressent de 25,9 % et ceux à « la santé et l'action sociale » de 0,8 % (5,4 % de l'encours total). La « construction » voit son encours augmenter de 3,6 % principalement en raison de la hausse de l'encours attribué aux TPE du secteur (+17,5 %). Les encours du secteur de « l'eau et l'énergie » se sont accrus de 27,5 %.

A l'inverse, les encours de crédits relatifs aux entreprises du secteur du commerce (10,3 % de l'ensemble des concours) sont en retrait de 7,3 %. Cette baisse s'observe principalement sur les encours des grandes entreprises et des PME du secteur (respectivement - 5,1 % et - 12,1 %). Autres secteurs dont les encours reculent, l'industrie et les activités des holdings et des sièges sociaux dont les concours chutent, respectivement, de 20,3 % et 12,8 %.

**Répartition des encours de crédits aux entreprises selon le secteur d'activité au 31 déc. 2010**



Source: SCR

## Stabilité du nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement en 2010

En 2010, 1 147 dossiers ont été déposés à la commission de surendettement. Ce chiffre est quasiment identique au nombre enregistré en 2009 (+ 0,4 %). Cette stabilité contraste avec la forte hausse du nombre de dossiers déposés en 2009 : + 51,9 % en un an. Toutefois, La Réunion enregistre relativement moins de dossiers que la métropole. En effet, on compte 1,4 dossier déposé pour 1 000 habitants à La Réunion contre 3,3 dossiers en métropole.

## L'année 2010 à La Réunion : retour de la croissance

Après avoir connu en 2009 un ralentissement comparable à celui de la métropole, avec un PIB en baisse de 2,6 % par rapport à 2008, l'activité économique de La Réunion s'est progressivement redressée tout au long de l'année 2010. L'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est progressivement rapproché de sa moyenne de longue période, accélérant même au dernier trimestre. La consommation des ménages a contribué positivement à cette évolution, en dépit d'un contexte de remontée des prix à la consommation. L'investissement est en revanche resté atone tout au long de l'année, malgré quelques signes de redressement. Les échanges avec l'extérieur se sont intensifiés, qu'il s'agisse des importations ou des exportations.

A l'échelle sectorielle, les évolutions sont contrastées. Si les secteurs des industries agro-alimentaires, du commerce, des services marchands et du tourisme ont bénéficié d'un regain d'activité, le constat est plus mitigé dans l'agriculture, les industries manufacturières et le BTP. De plus, la progression de l'activité n'a pas suffi à contenir le chômage, dont le taux au sens du BIT a atteint 28,9 %. 4 800 nouveaux actifs occupés, et surtout 9 500 chômeurs supplémentaires, sont ainsi venus étoffer la population active.

Dans ce contexte, l'activité de financement de l'économie par le système bancaire local est restée relativement peu dynamique en 2010. Les financements accordés aux ménages, soutenus par les crédits à l'habitat, ont cependant enregistré un rythme de progression plus élevé que ceux consentis aux entreprises. L'étude est disponible sur le [site de l'iedom](#).

<sup>1</sup> La centrale des risques de la Banque de France recense l'ensemble des encours de crédit professionnels déclarés par les établissements de crédit français à partir d'un seuil de 25 K€ par guichet.

# BREVES ECONOMIQUES

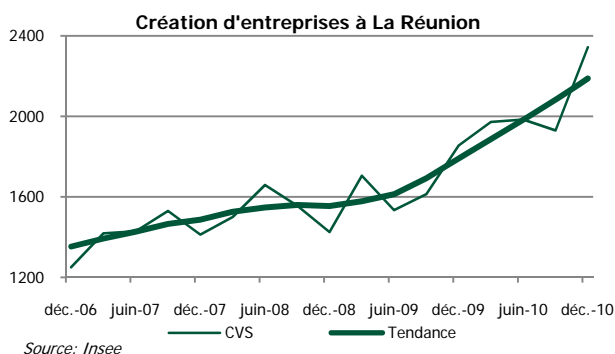
## LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Prix</b> (Insee)	Indice général des prix à la consommation	Février 2011	125,7	- 0,1 %	+ 2,7 %
	IPC France entière		122,3	+ 0,5 %	+ 1,7 %
<b>RMI + RSO</b> (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO	Décembre 2010	73 356	+ 1,0 %	+ 7,8 %
	Cumul des prestations versées (millions d'€)		417,3	-	+ 2,7 %
<b>Commerce extérieur</b> (Douanes)	Importations (en cumul - millions d'€)	Janvier 2010	473,4	-	+ 58,8 %
	Exportations (en cumul - millions d'€)		17,3	-	+ 14,0 %
	Taux de couverture		3,7 %	-	- 1,4 pt
<b>Demandeurs d'emploi</b> (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Février 2010	117 290	+ 1,7 %	+ 11,9 %

## LES SECTEURS D'ACTIVITE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Février 2011	123 176	n.s.	+ 10,0 %
	Cumul 2011		359 250	-	+ 9,9 %
<b>Construction</b> (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (millions d'euros)	Janvier 2010	0,5	n.s.	n.s.
	Cumul 2010 (millions d'euros)	cumul Janv.	0,5	n.s.	n.s.
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Janvier 2010	4,5	n.s.	n.s.
	Cumul 2010 (milliers de tonnes)	cumul Janv.	4,5	n.s.	n.s.
	Effectifs salariés du BTP	Janvier 2010	16 3846	+ 5,0 %	+ 0,6 %

## Forte hausse des créations d'entreprises en fin d'année



Le nombre de création d'entreprises est en hausse de 21,4 % (données CVS et CJO) au quatrième trimestre 2010 par rapport au troisième trimestre 2010. Un tiers des créations réunionnaises sont des demandes sous le régime de l'auto-entrepreneur. Cette forte augmentation provient d'une hausse exceptionnelle des créations dans l'industrie.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de nouvelles entreprises croît de 22,0 % par rapport à 2009. L'étude est disponible sur le [site de l'Insee](#).

## Fonds de dotation de deux millions d'euros mis en place par la Région pour compenser la hausse des prix du carburant pour le monde économique

Afin de limiter la hausse des prix des carburants pour les professionnels du transport, la Région Réunion met en place une dotation initiale de 2 millions d'euros pour compenser la hausse qui touchera le gazole le 1<sup>er</sup> avril 2011. La Région propose également de créer un fonds d'intervention multipartite géré par l'État, la Région, les Chambres consulaires et la SRPP. Par ailleurs, elle lance une étude sur la possibilité de créer un octroi de mer flottant permettant d'atténuer les variations du prix du carburant.

## Nouveau cadre de régulation du photovoltaïque

Les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque par EDF, décidés par le gouvernement, sont entrés en vigueur le 03 mars 2011. Jusqu'à présent La Réunion, comme les autres Dom et la Corse, bénéficiait de tarifs spécifiques (35,2 centimes par KW/c). Désormais, il passe à 12 centimes pour les projets de moins de 100 KW.

## Les résultats de CBo Territoria et la Sapmer en nette hausse

CBo Territoria, propriétaire de 3 200 hectares de foncier à La Réunion, enregistre une augmentation de 20 % de son chiffre d'affaires en 2010 et de 16 % pour son résultat net. Dans le même temps, le chiffre d'affaires de la Sapmer s'est établi à 48 millions d'euros contre 33 millions d'euros en 2009, soit une progression de 45,6 %. Bien que le groupe Bourbon enregistre une amélioration de son chiffre d'affaires (+ 4,6 %), le résultat net diminue de 74,8 % en raison d'augmentations des coûts et des amortissements liés à l'agrandissement de la flotte de navires.

# PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,25%	13/04/2011
Taux de la facilité de prêt marginal	2,00%	13/04/2011
Taux de la facilité de dépôt	0,50%	13/04/2011

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/11)					
ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2010	0,65%	JO du 11/02/10	2,00%	2,00%	2,50%	2,50%	1,25%

\* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Mars 2011)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,4902%	0,6672%	0,6780%	0,6483%	0,9020%	1,1760%	1,4850%	1,9270%

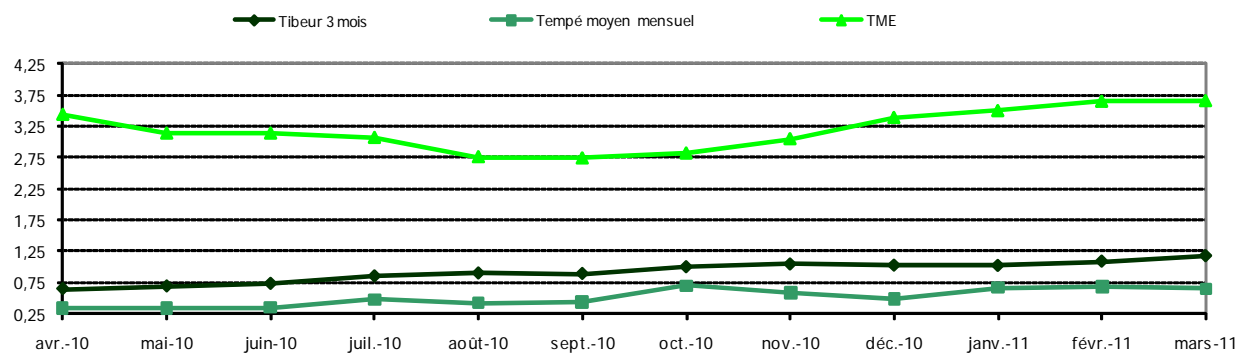
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
3,39%	3,50%	3,65%	3,66%	3,59%	3,70%	3,85%	3,86%

## Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2011)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			Prêts consentis en vue d'achats ou de vente à tempérament		9,12%
Prêts à taux fixe		5,61%	Prêts d'une durée supérieure à 2 ans, à taux variable		5,01%
Prêts à taux variable		5,01%	Prêts d'une durée supérieure à 2 ans, taux fixe		5,77%
Prêts relais		5,99%	Découverts en compte (1)		13,77%
<b>Autres prêts</b>			Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans		5,65%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 €		21,47%			
Découverts en compte, crédits renouvelables et financement d'achats ou de ventes à tempérament		19,53%			
Prêts personnels et autres prêts		8,03%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois. Il s'applique également aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels

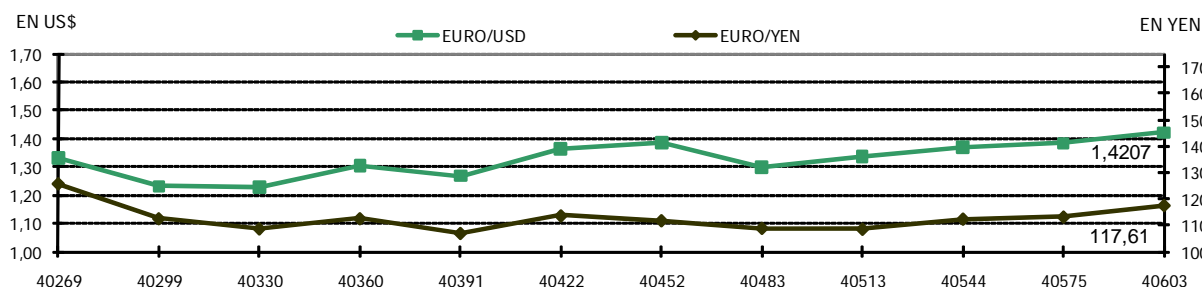
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4207	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,6507	EURO/SRD (Surinam)	4,67810
EURO/JPY (Japon)	117,6100	EURO/BWP (Botswana)	9,28360	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,53750
EURO/CAD (Canada)	1,3785	EURO/SCR (Seychelles)	17,3551	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,6986
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,88370	EURO/MUR (Maurice)	40,2598	EURO/BBD (La Barbade)	2,83520
EURO/SGD (Singapour)	1,7902	EURO/BRL (Brésil)	2,3058	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	9,10100
EURO/HKD (Hong-Kong)	11,0559	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,08820	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2845,83	EURO/XCD (Dominique)	3,8275	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Arnaud BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achévé d'imprimer le 04 mars 2011 - Dépôt légal : mars 2011 - ISSN 1240-3857